



***Le Comité de direction aux membres du
Conseil intercommunal de l'AISOL***

Préavis n° 2/2023 du Comité de direction au Conseil intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin concernant une demande de crédit pour l'aménagement de salles de classe pour la rentrée d'août 2023 et d'un complément budgétaire lié à l'ouverture de celles-ci.

Délégués du Comité de direction (CODIR) : Mmes Brugger et Tougne, M. Dubois

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le CODIR de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin a l'avantage de vous soumettre, pour approbation, son projet relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de salles de classe pour la rentrée d'août 2023 et d'un complément budgétaire lié à l'ouverture de celles-ci.

PRÉAMBULE/CONTEXTE

Lors de la séance du CODIR du 8 mars 2022, le Directeur de l'établissement primaire et secondaire Les Ormonts-Leysin nous a fait part qu'à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, nous allons accueillir des enfants en provenance d'Ukraine, mais sans encore pouvoir nous donner plus de précisions quant au nombre de ces enfants à venir.

Le 12 avril 2022, le CODIR reçoit l'information de la part de la direction des écoles que toutes les salles de classe sont occupées sur le site du Sépey et que selon ses prévisions, la rentrée 2023-2024 risque d'être tendue, car tous les sites de l'ESOL seront alors pleins.

Le 28 juin 2022, nous apprenons qu'un second centre EVAM a été ouvert à Leysin en vue d'accueillir des familles de réfugiés.

Le 22 novembre 2022, l'ESOL ne compte pas moins de 612 enfants alors qu'ils étaient 585 à la rentrée d'août 2022. Sur ces 612 élèves, cinq n'ont malheureusement pas pu être enclassés dans notre vallée par manque de place. C'est à ce moment-là que les besoins en salles de classe supplémentaires se sont accélérés, car pas plus tard qu'en septembre 2022, l'ESOL faisait état d'un besoin d'ici 3 à 5 ans. La réalité allant plus vite que les prévisions, une séance a alors été demandée avec les Syndics et Municipaux des trois communes, afin de trouver une solution pour pallier ce manque de salles de classe. Le but étant que les enfants et enseignants puissent continuer de travailler dans les meilleures conditions possibles.

A l'issue de cette séance, qui n'a pas pu avoir lieu avant le 26 janvier 2023 par manque de disponibilités des personnes concernées, M. le Directeur Cherubini, accompagné du Doyen administratif, M. Girod, a fait part aux personnes présentes (Mmes Ginier, Syndique, Tougne, Brugger, Municipales, MM. Reber, Syndic, Dubois, Pernet, Municipaux et Tauxe, Président de l'AISOL) d'une nécessité de disposer de salles de classe supplémentaires pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Suite à cette demande, les communes ont proposé de mettre à disposition de l'école une salle de classe à Leysin, deux à Vers-l'Eglise pour Ormont-Dessus, et une dans le bâtiment administratif du Sépey pour Ormont-Dessous. Pour des questions logistiques et budgétaires, cette solution n'a pas pu être retenue par la direction des écoles.

Nous avons donc dû imaginer d'autres solutions et il nous semblait préférable de regrouper les enfants du cycle secondaire sur le site du Sépey, cela dans le but également de limiter le temps de trajet des élèves et les risques inhérents. Nous tenons à rappeler qu'il s'agissait aussi d'une volonté politique lors de la création de notre association intercommunale.

Lors de la séance du comité intercommunal du 23 mai 2023, deux propositions ont été apportées à votre Conseil, à savoir l'installation de portakabines au Sépey (choix premier du CODIR) ou la remise en l'état des salles de classe de l'ancien collège de Leysin. C'est cette dernière option que le Conseil intercommunal a privilégiée, car elle ne devrait être que transitoire, en attendant la construction du 3^{ème} étage du collège d'Aigremont, qui devrait se réaliser plus vite que prévu. A toutes fins utiles, nous précisons que la mise à disposition des salles de classe en question ne pourra se faire qu'après l'approbation de l'ECA et la DGEO et ceci sans engagement de frais dispendieux de remise en état ou aux normes par la commune de Leysin.

Le CODIR de l' AISOL a mûrement réfléchi, non seulement sur les besoins immédiats mais également à plus long terme. En effet, il apparaît comme inéluctable qu'entre la croissance de la population vaudoise et les diverses crises migratoires, l'Etablissement primaire et secondaire Les Ormonts-Leysin soit appelé à se développer.

DESCRIPTIF DES INVESTISSEMENTS

Aménagement de cinq salles de classe à l'ancien collège de Leysin, à savoir : Mobilier scolaire selon offre Hunziker, installation de tableaux interactifs selon offre Stéphane Perrod. Ces investissements seront déplacés dans les nouvelles salles de classe dès la construction du 3^{ème} étage du Collège d'Aigremont.

MONTANT DES INVESTISSEMENTS

Mobilier scolaire :	CHF	70'000
Tableaux interactifs :	CHF	32'500
Divers et imprévus :	CHF	<u>27'500</u>
	CHF	130'000

CALENDRIER PREVISIONNEL

Sous réserve de l'octroi du crédit d'investissement par le Conseil intercommunal de l' AISOL et de la disponibilité des entreprises adjudicataires, les aménagements se dérouleront durant l'été 2023, avec comme date prévue de remise des locaux le 14 août 2023.

DEMANDE DE BUDGET COMPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2023

Etant donné que les coûts d'exploitation liés à ces cinq salles de classe supplémentaires n'ont pas été portés au budget 2023, le CODIR de l' AISOL demande une rallonge budgétaire au Conseil intercommunal, à savoir :

Location de 5 salles de classe pour 5 mois (août à décembre), charges et nettoyages compris :	CHF	55'000
Location salle des Maîtres (août à décembre) :	CHF	2'000
Transports scolaires spéciaux :	CHF	80'000
Divers et imprévus :	CHF	13'000
	CHF	150'000

A noter que le coût et les conditions de la location pour les salles de classe supplémentaires mises à disposition par la commune de Leysin est identique aux tarifs et conditions pratiqués pour les salles de classes des anciens collègues occupés par l'ESOL.

Dès le premier janvier 2024, ces coûts d'exploitation seront intégrés au budget de l' AISOL.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, le CODIR vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES ORMONTS ET LEYSIN DANS SA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

Vu le préavis No 2/2023 du 26 mai 2023,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour,


DECIDE

- D'accorder au CODIR de l' AISOL un crédit d'investissement de CHF 130'000 pour l'aménagement de salles de classe supplémentaires à l'ancien collège de Leysin ;
- D'autoriser le CODIR de l' AISOL à procéder à la dépense d'investissement avec les liquidités du bilan de l'Association ou à procéder à un emprunt auprès d'un établissement bancaire reconnu par l'Etat ;
- D'amortir ces investissements sur 7 ans, dès le budget 2024 ;
- D'accorder au CODIR de l' AISOL un crédit budgétaire supplémentaire pour l'année 2023 de CHF 150'000.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 6 juin 2023.


AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :


Philippe Tauxe



La Secrétaire :


Micheline Nauer